

Image not found or type unknown



Hypothèque judiciaire

Par **djams**, le **31/10/2019** à **08:09**

Bonjour

J'ai signé un compromis au mois d'aout 2019 pour l'achat d'une maison. En attente de la date de signature de la vente, le notaire vient de m'informer que le vendeur a une créance et que la maison est frappée d'une hypothèque judiciaire. Le notaire me dit qu'il a engagé une negociation avec le créancier pour la vente à l'amiable au prix convenu. J'ai beaucoup d'interrogation à ce sujet, si la vente se sealise quel document exiger pour certifier la main levée de l'hypothèque ? si la vente ne se réalise pas comment proceder pour les 10% de dommages interets avec ce genre de vendeur.

nb :il semblerais que la créance est supérieure au prix de vente de la maison

Je vous remerciant vos reponses.

Bien cordialement